Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Chambre syndicale ouvrière textile

de Roubaix et environs

L'Assemblée Générale du Syndicat aura lieu le Vendredi 7 Mai 1909, à huit heures du soir, au local « La Paix ».

Ordre du Jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — 2. Situation financière. — Compte rendu de la Commission de Contrôle. — 3. Communications de la Commission. — 4. Le « Tissage aux Tisseurs ».

Avis Important. — Les Syndiqués actionnaires du « *Tissage aux Tisseurs* » sont spécialement invités à assister à cette réunion.

SERIE DE CHUTES

Chez Prouvost et fils, filateurs rue de Beaumont, 47, Georges Stragier, âgé de 21 ans, journalier, demeurant rue de Mouvaux, cour Delsalle, est tombé en manipulant des balles de coton et s'est fait une entorse lombaire qui, suivant le docteur Harlet le tiendra trois semaines loin de l'atelier.

— Dans la cour de la teinturerie Browaeys-Degeyter, rue Saint-Maurice, Jules Vandenberghe, âgé de 16 ans, apprêteur, demeurant rue de Lannoy, cour Facon, 7, est tombé sur du verre en portant des débris dans un tombereau.

Il s'est très fortement contusionné l'extrémité du pouce gauche.

— Dans le tissage Carissimo, quai de Wattrelos, Edouard Dillies, encolleur, âgé de 63 ans, demeurant à Dottignies, est tombé et s'est contusionné la cuisse gauche.

Il devra chômer pendant deux semaines.

— Chez Ternynck frères, rue du Nouveau-Monde, Jules Lérisson, âgé de 24 ans, homme de peine, demeurant, 37, rue du Nouveau-Monde, est tombé dans l'escalier et s'est contusionné la région lombo-sacrée. Le docteur Delattre a prescrit deux semaines de repos.

— Enfin à la condition publique qui n'est plus municipale, Jérémie Lefebvre, garçon de magasin, 24, rue Stéphenson, est tombé sur un wagon en déchargeant des balles et s'est contusionné au thorax.

DANS L'ŒIL

En chargeant une balle dans la cour du cardage de laines de la rue du Caire, Albert Dedryver, âgé de 28 ans, demeurant rue d'Oran, 31, s'est blessé à l'œil avec un crochet.

Le docteur Harlet, qui a constaté des ecchymoses de la région orbitaire droite et des plaies contuses sur la paupière, a prescrit 3 semaines de repos.

— Gustave Duquesne, charbonnier, demeurant rue Darbo, étant occupé à casser du charbon à la gare de Roubaix, a été atteint à l'œil gauche par un morceau et assez sérieusement blessé.

Il devra chômer deux semaines.

TOMBE D'UNE CHARRETTE

Vanmenen Armand, âgé de 53 ans, charretier, demeurant à Herseaux, hameau des Ballons, est employé chez Bulteau, rue du Collège.

C'est dans l'établissement de son patron qu'il fut victime de l'accident qui le tiendra quinze jours au lit.

Revenant de faire une course, il descendait de sa charrette, lorsque, par malheur, il glissa et tomba se luxant le pied gauche.

LES JEUX DE HASARD

Contravention a été dressée hier contre Clément Petit, âgé de 14 ans, apprêteur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Declercq, pour jeu de hasard sur la voie publique.

POUR LES GREVISTES

Salle Florimond Verleyen, 58, rue Bernard ce soir, Mardi 4 Mai 1909, à 7 heures du soir Soirée de Gala, au bénéfice des grévistes *de chez Cavrois-Mahieu.*

Vues nouvelles de Cinématographie. Entrées : 0,20 centimes, donnant droit à une consommation.

BLESSE AU DOIGT

Dans la salle de tournage de l'établissement Léon Olivier, constructeur, rue de Constantine, Alphonse Leleux, âgé de 18 ans, tourneur, demeurant à Mouvaux, étant occupé à tourner une pièce de fonte a été blessé par l'outil dont il se servait et qui dévia.

Le docteur Delattre qui lui a donné des soins a relevé une plaie contuse par éclatement de la phalangette de l'annulaire gauche avec chûte de l'ongle. Il estime à trois semaines l'incapacité de travail.

BRIQUETERIE INCENDIEE

Hier, vers une heure et demie du soir, deux baraques, dont une bâtie en briques et l'autre en bois, toutes deux recouvertes de chaume, et servant d'habitation aux ouvriers de la briqueterie, Oscar Briet, avenue des Villas, ont été complètement détruites par le feu communiqué au toit, croit-on, par une étincelle.

Les dégâts s'élèvent à la somme de 1500 francs pour les baraques et 300 francs pour les effets des ouvriers briquetiers. Il n'y a pas assurance.

DOSSIER INTROUVABLE

On se souvient de l'affaire qui se déroula le 14 avril, dans la rue Daubenton. Un calotin avait assommé le jeune Henri Watine.

L'affaire doit venir, paraît-il, jeudi en simple police. Mais l'avocat du jeune Watine ne peut se faire donner le dossier de l'affaire qui est introuvable.

Nous espérons que M. le commissaire de police donnera des ordres pour que ce dossier se retrouve, car tout cela semble bien étrange.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — Réunion du comité fédéral, aujourd'hui mardi, à sept heures et demie du soir, au local, boulevard de Belfort, 78. Ordre du jour très important : Question des Plafonneurs. — Divers.

Avis très important. — La Commission administrative rappelle qu'à l'avenir il ne sera plus envoyé de convocation aux délégués pour les réunions ordinaires, qui ont lieu tous les premiers mardi de chaque mois Désormais, il ne sera envoyé de convocations que pour les réunions extraordinaires.

La commission rappelle en même temps à tous les syndiqués changeant de domicile, d'en avertir immédiatement leur collecteur ou le secrétaire permanent. En ne le faisant pas, ils se touvent dans l'impossibilité d'acquitter leurs cotisations.

Elle rappelle aussi qu'ils doivent toujours avertir leurs camarades du comité sitôt que le collecteur ne passe plus chez eux, soit par suite de changement d'adresse, oubli ou erreur du collecteur.

La Commission.

Un « camelot du roy » corrigé

Tout le monde a vu à l'œuvre les camelots du roy, le dimanche matin à la porte de l'établissement Saint-Martin. On sait donc comment ils opèrent et combien ils sont obsédants.

Dimanche, vers une heure, après la sortie des derniers cagots, ayant par conséquent perdu espoir de vendre un dernier numéro, le président des camelots du roy, un nommé Ryckewaert, entrait au « Café Moderne », annonçant « *l'accord social* » avec grand renfort d'injures contre « la gueuse ».

S'adressant à Raoul Monbar, artiste au cirque Roche, il lui offrit un numéro.

M. Monbar refusant d'acheter, le camelot insista.

— *Fichez-moi la paix avec votre boniment*, dit alors M. Raoul Monbar, impatienté.

Alors l'autre, gouailleur :

— Est-ce que par hasard vous seriez républicain ?

— Oui, et j'en suis fier.

— La République est une sale g... et toi tu es un sale type ! rugit le camelot du roy.

Il n'avait pas achevé que l'artiste était debout.

Et alors, aux applaudissements de tous les consommateurs, Ryckewaert encaissa la plus belle volée qu'oncques reçut partisan du duc Gamelle.

Puis il gagna la porte portant bas l'oreille, *au milieu des huées et des rires.*

On dit que cette affaire aura des suites judiciaires et que le camelot sera poursuivi pour ne pas se borner à indiquer le titre de la feuille qu'il débite.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONFERENCES D'EDUCATION MILITAIRE. — La cinquième causerie du programme élaboré par l'Ecole de tir et d'instruction militaire de *la Fédération des anciens élèves des écoles publiques* de Roubaix aura lieu le dimanche 9 mai, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot. M. Ch. de Lauwereyns de Ronsendaële, avocat, président du Comité départemental de l'Union des Sociétés de préparation militaire de France, officier de l'Instruction publique, traitera le sujet suivant : « L'Education civique. — Les devoirs du citoyen dans la nation armée ». Cette conférence sera présidée par M. Bourbon, *inspecteur de l'enseignement primaire*, officier de l'Instruction publique, et commencera à 10 heures 1/2 très précises. MM. les membres du personnel enseignant des écoles de Roubaix sont particulièrement invités à y assister. L'aimable conférencier ayant l'intention d'envisager les devoirs civiques de la femme en cas de mobilisation, Mesdames les dirigeantes des associations amicales et le personnel enseignant des écoles de filles sont avisées que des places leur seront spécialement réservées.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 mai 1909

Naissances. — Georges Debels, rue de Denain, 15. — Alfrer Cuisset, avenue Julien-Lagache. — Charles Drowart, rue des Arts, vour Ducrocq, 4. — Emile Vanwynacker, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 29. — Suzanne Vanweyenberg, rue du Hutin, cour Mathon, 2. — Renée Lecomte, rue de l'Alma, 182. — Constant Lécroart, Grande-Rue, 457. — Mélanie Verniers, rue Sainte-Elisabeth, 9. — Jacques Clais, rue d'Hem, 55. — André Bonnier, rue d'Alger, cour Abd-el-Kader, 2. — Blanche Rlandt, boulevard Gambetta. — Simonne Debacker, rue de Marengo, cour Defoort, 22. — Maurice Dansette, rue Vaucanson, 46. — Gabrielle Verhaeghe, rue Archimède, cour Cliquet, 3. — Marcelle Dupont, rue de Blanchemaille, cour Joye, 9. — Simonne Castelain, rue Daubenton, 69.

Décès. — Alfred Lepoutre, 44 ans, débourreur, rue de Vaucanson, 22. — Fernand Vandenberghe, 4 ans, rue de Flandre, cour des Duoze-Ballots, 8. — Albert Gevaert, 9 mois, rue d'Estaing, 25, cour Saint-Simon, 2. — Suzanne Monbel, 2 jours, rue Lacroix, 126, cité Dewaele, 4. — Henri Vanhuffel, 23 ans, tapissier, rue de l'Avocat, 18. — Odile Carette, 30 ans, sans profession, rue Fourcroy, 33. — Henri Liagre, 68 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Henri Dewever, 57 ans, tisserand, avenue Julien-Lagache. — Mort-né, 1.

CROIX

OBSEQUES CIVILES

Nous rappelons que les obsèques purement civiles d'Edouard Lutun auront lieu aujourd'hui, 4 *mai*, à trois heures de l'après-midi.

L'assemblée à la maison mortuaire, 7, rue Kléber, à Croix, à deux heures trois quarts d'où le corps sera conduit au cimetière de l'Est, à Lille.

La dislocation du cortège se fera au Pont-de Croix.

Pour Lille, l'assemblée aura lieu au Pont-du-Lion-d'Or, à quatre heures précises.

LA GREVE DE L'ETABLISSEMENT HOLDEN

La situation chez Holden et fils est stationnaire. On compte environ une centaine de grévistes et un millier de chômeurs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se tiendra à leur disposition, à la mairie, mercredi 5 mai prochain, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi, pour recevoir les réclamations ou observations qu'ils croiraient devoir produire sur leurs impositions.

BOITES AUX LETTRES FRACTUREES. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les boîtes placées à la Croix-Blanche et au Trocadéro ont été fracturées, à la levée du matin, les facteurs ont constaté que ces boîtes ne contenaient aucune lettre.

Les personnes qui auraient déposé des lettres aux endroits et moments indiqués plus haut, sont priées de se faire connaître à M. le commissaire de police Joly qui a ouvert une enquête.

ATTAQUES NOCTURNES. — Léon Vanhoolande, 65 ans, 238, rue des Ogiers, revenait chez lui vers 11 heures du soir en passant rue Mirabeau, il fut attaqué par trois individus qui l'ont fouillé et enlevé son paquet de tabac.

La nuit suivante, vers une heure du matin, M. Henri Duhayon, au moment de rentrer chez lui, fut attaqué par trois individus qui, après l'avoir roué de coups, lui enlevèrent ses bottines, sa montre et son portemonnaie contenant 8 francs.

Il est à supposer que ce sont les mêmes individus qui ont opéré à Roubaix et à Croix pour les boîtes aux lettres.

RENTE DES TRAVAILLEURS. — Chez Charles, 65 ans, en conduisant une brouette a heurté un mur et a reçu un des brancards dans le ventre ; il en est résulté une forte contusion.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Madeleine Pully, rue du Tonkin, 50. — Robert Schotte, rue de la Gare. — Albert Alphonse Delrue, rue de Mulhouse, 32. — Albertine Heyman, rue de la Promenade, 17.

Décès. — Lutin Edouard, typographe, rue Kléber, 7. — Pulcian Justin, rue Gambetta, cour du Nord, 3. — Catteau Jeanne, rue de Lille, 9.

LANNOY.

CONCOURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE

Le Comité d'organisation a l'honneur d'informer les commerçants de Lannoy qu'en conformité de sa décision prise dans la réunion du 27 avril, des collecteurs passeront chez eux pour recueillir sur des listes dressées à cette intention leurs souscriptions. Il est persuadé qu'aucun d'eux ne faillira à son *devoir et que tous se montreront* dignes lannoyens.

Le comité *tient à ce que tous sachent* que la fête du 1er Août est purement patriotique et philanthropique et que l'œuvre n'a en vue que le bien-être du peuple par sa régénération physique.

Lannoyens, un bon mouvement !

REPETITION. — Le Comité de la Société de gymnastique « La Lannoyenne », informe les membres vétérans, adultes et pupilles qu'il serait désireux de les voir tous présents à la répétition du mercredi, 5 mai, afin de leur faire une très importante communication.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Florinne Berthe, 88 ans, rentière, rue Nationale.

Alfred Beltremieux, 71 ans, rue Nationale.

WATTRELOS.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS. — La liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, est déposée au secrétariat de la mairie, où, à partir d'aujourd'hui et durant 20 jours, les vieillards, infirmes et incurables, dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation ; tout contribuable de la commune ou habitant, peut aussi réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort sur la liste.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — La liste d'assistance médicale gratuite est déposée au secrétariat de la mairie où, durant 20 jours, tout habitant ou contribuable de la commune pourra en prendre connaissance, et formuler des réclamations s'il y a lieu.

WASQUEHAL

LA FETE DU PREMIER MAI. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber, une certaine animation a régné dans la commune.

Beaucoup de citoyens avaient arboré leur drapeau.

La veille une grande distribution de pains et viande a été faite aux indigents.

Des salves d'artillerie ont été tirées la veille et le matin du Premier Mai, dans les quartiers de la Planche au Riez et du Capreau et au Centre.

A 3 heures, l'Harmonie municipale « La Jeune France » a été chercher les enfants des écoles et les a amenés à la mairie où des gâteaux et du vin leur ont été distribués.

Des gâteaux ont aussi été distribués aux enfants des écoles du Capreau.

A 7 heures l'harmonie « La Jeune France » a donné un concert sur la place de la République et la société de gymnastique « L'Espérance » a exécuté des mouvements d'ensemble.

La société de musique de la Planche au Riez a donné un concert au Capreau, ainsi que la chorale « L'Aurore ».

Le soir, à 9 heures, des bals ont eu lieu place Léon-Gambetta, et rue de l'Abeille.

BAISIEUX

ETAT CIVIL DE BAISIEUX. — *Publication de mariage.* — Entre : Jules Lefebvre, marchand de charbon, au PetitBaisieux, et Lucie Baute, sans profession, au même lieu.

HEM

ETAT CIVIL D'HEM. — *Naissances.* — Anne Leuridan, rue Tric. — Paulette Debrœux, Petit-Lannoy.

FOREST

ETAT CIVIL DE FOREST. — *Naissance.* — Denise Delcroix, hameau de Moscou.

LYS

ETAT CIVIL DE LYS. — *Naissance.* — Ivo Vanoosthuyse, rue de Cohem.

Mercredi 5, Réclame aux Galeries Lilloises Savon de toilette aux amandes amères, qual. extra, boîte de 6, valant 2.00, vend. 1.05.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil municipal se tiendra le vendredi 7 mai 1909, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'ouverture de la session ordinaire de mai.

Ordre du jour : Compte des dépenses imprévues. — *Collège de jeunes filles (internat et externat)* ; fournitures diverses ; marchés. — Collège de jeunes filles ; comptes de 1908 et budget supplémentaire de 1909. — Ecoles de garçons du Calvaire, et de filles du Blanc-Seau ; demande de création d'emplois. — Liquidation de la pension de M. Debuigne, garde du Cimetière. — Ebouage ; modification à l'arrêté de balayage. — Rues particulières ; mise en état de viabilité. — Boulevard Industriel ; voie ferrée. — Tramways ; prolongement de la ligne de la rue de Roncq. — Tramways Mongy ; lignes de Lille et de Leers. — Rue du Flocon ; aqueduc et pavage. — Couverture du ruisseau en face du Lycée. — Rue de Renaix ; construction d'un tronçon d'aqueduc. — Projet de détails du passage supérieur du Tilleul. — Equipes de cantonniers-paveurs : surveillant. — Cessions de terrains à la voie publique. — Réception de travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille. — Assistance obligatoire ; application de la loi du 14 juillet 1905.

Rapports de commissions : Instruction publique ; livres de prix ; marché. — Finances ; monument de Courrières ; demande de souscription. — Erection d'un monument à la mémoire de J.-B. Trystram ; demande de souscription. — Vœu de M. Casteur relatif à la patente à faire payer par les personnes habitant à l'étranger et faisant des actes de commerce en France.

Je ne fume que le NIL

AMATEURS DE JAMBON

Dimanche soir, un vol a été commis chez Henri Brunin, boucher, 225, rue de Paris. Mme Brunin était seule dans le magasin lorsqu'un individu pénétra et demanda pour deux sous de pâté. Pendant que la bouchère le servait, il saisit un jambon et le jeta à un complice qui se tenait dans la rue et qui s'enfuit aussitôt. Après le départ de son client, la bouchère s'aperçut de la disparition du jambon et envoya son mari à la recherche du filou.

M. Brunin étant parvenu à rejoindre les deux amateurs de jambon les signala aux agents qui parvinrent à en arrêter un, Gustave Demynck, âgé de 34 ans, ébarbeur, demeurant rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte. Il a été conduit à Lille.

Son complice est connu et activement recherché.

ON EXTRADIE

Les gendarmes français ont remis entre les mains de leurs collègues de Belgique Auguste Vienne qui était recherché par le parquet de Courtrai, sous l'inculpation de vol.

Auguste Vienne venait de la prison de Douai où il avait fait un stage de deux ans pour vol et violences.

DEVALISEURS DE CAVES

Henri Godefroy, cabaretier à « l'Eléphant blanc », chemin du Halot, s'apercevait depuis quelque temps que des bouteilles pleines de vin et de cidre quittaient sa cave.

Il veilla et finit par mettre la main sur un individu qui, s'étant introduit dans la cave, allait en extraire un certain nombre de litres bien remplis.

Henri Godefroy a averti la police mais ne veut pas porter plainte.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 3 mai 1909

Naissances. — Allard Zoé, rue des Girondins, 32. — Spriet René, rue Cuvier, cour Fremeaux. — Devylder Henriette, rue de Mouvaux, 52. — Laurier Jeanne, rue du Brun-Pain, 71. — Declercq Suzanne, rue du Blanc-Seau, 849. — Desplechin Florimond, rue Houchard.

Décès. — Demailly François, 29 ans 6 mois, employé, rue Pierre Lefebvre 4. — Delplanque Norbert, 71 ans 3 mois, sans profession, rue d'Havré, 3.

Les grèves dans la région

A WATTRELOS

La reprise du travail à l'établissement Leclercq-Dupire

Hier matin, à 8 heures, la ville de Wattrelos a vu se dérouler une superbe manifestation.

On sait que la reprise du travail devait avoir lieu au tissage Leclercq-Dupire. Les ouvriers avaient décidé de se rendre en cortège jusqu'à l'usine et c'est ainsi, en effet, qu'ils sont arrivés jusque dans la cour de l'établissement en chantant l'Internationale et Salut au 17e. Ils se souvenaient les malheureux que les gendarmes sinon la troupe avaient été mobilisés pour essayer de les terroriser et que l'état de siège avait été proclamé par M. le maire au risque de provoquer des conflits.

Sur tout le parcours, les habitants étaient aux portes pour voir passer les grévistes victorieux.

Les chapeaux se levaient, des bravos se faisaient entendre, des acclamations éclataient. A chaque coin de rue les chants des spectateurs répondaient à ceux des ouvriers. Nous avons vu des femmes qui ne pouvaient retenir leurs larmes en voyant passer ceux qui avaient souffert pendant deux mois pour la cause du prolétariat.

A FLERS-BREUCQ

La grève continue à l'établissement Bayer

Depuis la déclaration de la grève, aucune solution n'est venue terminer le conflit.

L'administration municipale a voté samedi dernier 1er mai, une somme de 300 francs pour distribuer des secours aux grévistes.

Soutenus de tous côtés, le syndicat leur versant régulièrement 15 francs par semaine, ils sont certains de sortir victorieux.

Les patrons ont fait afficher l'avis suivant :

« Nos ouvriers n'ayant pas repris le travail malgré nos insistances réitérées, nous nous voyons dans l'obligation de procéder à un nouvel embauchage demain mardi matin pour la reprise du travail à 6 heures ».

Devant cette dernière menace les grévistes se resserreront les coudes de plus en plus, aucun ne se présentera à l'atelier.

Aujourd'hui mardi à 9 heures et demie, une réunion générale aura lieu au siège de la grève, estaminet Lerouge, par un délégué du Syndicat textile de Lille.

A ROUBAIX

UNE GREVE A L'ETABLISSEMENT VALENTIN-ROUSSEL

Chez Valentin-Roussel, rue de la Paix, 5 ouvrières ont quitté le travail hier à 11 heures à la suite d'une baisse de salaires.

A WASQUEHAL

LE CONFLIT EXISTE TOUJOURS AU TISSAGE WILLEM

Le patron ne veut pas donner satisfaction aux ouvriers, il leur fait quelques concessions, qu'il reprend d'un autre côté.

Les grévistes ne rentreront que quand satisfaction leur sera donnée.

Aujourd'hui ils quêteront pour distribuer des secours aux pères de famille.

LILLE

Liberté chérie !

Averti qu'il allait être arrêté pour vagabondage spécial, un protecteur prend la fuite.

On se souvient qu'en septembre dernier à la suite d'une enquête ouverte par M. Jénot, commissaire du 3me arrondissement, le jeune Paul Dernoulet, 20 ans, se disant employé de commerce, habitant rue des Robleds, avait été arrêté et avait comparu devant le Tribunal correctionnel de Lille sous les inculpations de vagabondage spécial et coups et blessures sur sa maîtresse, Hélène Lebbe, âgée de 20 printemps.

En raison de son jeune âge, de ses regrets, et surtout que sa mère l'avait réclamé, Dernoulet avait été condamné en bénéficiant de la loi de sursis.

M. Jénot, ayant appris qu'il était revenu habiter le quartier Saint-Sauveur, le fit surveiller discrètement par plusieurs agents.

Cette surveillance lui révéla que Dernoulet depuis sa sortie de prison, ne s'était livré à aucun travail, et que chaque soir, il attendait la fille Lebbe à la sortie des chambres garnies, où elle se livrait à un lucratif travail, afin qu'elle lui remit de l'argent.

La fille Lebbe, convoquée au bureau du magistrat, fit une déposition accablante contre son seigneur et maître.

Et, c'est ainsi que lundi matin, M. Jénot, accompagné de plusieurs agents, se rendit au domicile du couple, afin d'arrêter Dernoulet.

Mais, hélas ! la cage était vide.

Hélène Lebbe, qui avait quitté son protecteur par suite de mauvais traitements, n'avait pu se décider, prise de remords, à le laisser capturer par la police, et elle lui avait raconté sans nul doute l'entretien peu rassurant pour lui qu'elle avait eu avec le commissaire.

Jugeant alors sa liberté en danger, Dernoulet, sans attendre, avait pris la fuite.

Cependant, M. Jénot ne désespère pas de l'appréhender sous peu.

UN MACHINISTE BLESSE

Un accident d'une certaine gravité a mis en émoi dans la journée d'avant-hier le personnel de l'usine Florin Herbaut, rue de Douai.

Un jeune machiniste, Arthur Hainaut, 16 ans, habitant 60, rue de Ronchin, était occupé dans un atelier de l'établissement lorsqu'il eut la main droite prise dans un métier qui la lui mutila affreusement.

Transporté dans une salle de l'usine, le blessé reçut les soins d'un docteur qui constata qu'il avait la phalangette du médius droit fracturée et des plaies contuses à trois doigts de la main droite.

Après un premier pansement, le blessé a été transporté et admis d'urgence à la Charité.

Accident dans une usine

Mort de la victime

Nous avons relaté, il y a quelques jours, le terrible accident dont fut victime le 27 avril dernier, le malheureux Remy D'Haene, 66 ans, qui en passant dans la salle des machines de la filature Lefebvre, rue Gambetta, fut pris d'un malaise et tomba si malheureusement sur une transmission qui le projeta à terre, le blessant grièvement.

Comme nous l'avons dit, l'infortuné ouvrier qui dans sa chute s'était fait une fracture du crâne avait été transporté à l'hôpital de la Charité dans un état désespéré.

Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, l'état du malheureux ne s'était pas amélioré, et dans la soirée d'hier, il décédait sans avoir repris connaissance.

UN COULOIR PEU SUR

Un garçon de café, M. Louis Brilier, habitant 1, place de Béthune, commit l'imprudence dimanche soir, de déposer une bicyclette dans son couloir.

Quand lundi matin il voulut la reprendre, il constata, non sans amertume, qu'un audacieux filou s'en était emparé.

Il n'eut d'autre consolation que d'aller conter sa mésaventure à la police qui a ouvert une enquête.

AU FEU !

Un feu de cheminée rapidement éteint a éclaté lundi vers 5 heures du soir chez M. Guichard, 172, rue Nationale.

Les pompiers du poste d'Isly eurent vite raison du feu qui n'a occasionné que des dégâts insignifiants.

La journée des Tamponneurs

RUE SOLFERINO

Lundi vers quatre heures et demie du soir, une calandre appartenant à M. Fleury Toilemont de Lomme longeait la rue Solférino venant de la place Sébastopol.

Au moment où l'attelage traversait la rue Gambetta, le car B numéro 661 survint soudainement et, malgré les efforts du wattman, une collision se produisit.

Sous le choc qui fut violent, le cheval de la calandre fut projeté sur la chaussée et se releva heureusement sans blessure.

Quant au conducteur, il en fut quitte pour un grande émotion. Les dégâts *matériels sont peu importants. Ce fut d'ailleurs* le car qui eut le plus à souffrir de la rencontre.

⁂

Le car E numéro 549 longeait fièrement lundi vers 8 heures du matin la rue Solférino, quand en passant rue Jeanne-d'Arc, un bruit sinistre se fit entendre.

*Le car après avoir fait quelques soubre*sauts s'arrêta net : un de ses essieus venait de se briser.

Le dépôt de la rue Auber fut avisé de l'accident, et une équipe d'ouvriers fut envoyée pour faire rentrer à l'usine le car avarié.

Aucun accident de personne.

Au Parquet

POUR VIOLENCES. — M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel le nommé Charles Duvivier, 30 ans, frappeur à Hellemmes, qui, le 14 avril, se livra à des *violences sur la nommée Marie Vanlancker*, rue des Processions.

M. Houcix traduit devant le tribunal les frères Gergeat qui, à Halluin, rossèrent tous les membres de la famille Baert.

LES IMPRUDENTS. — Sous l'inculpation de coups et blessures par imprudence, comparaîtra dans une prochaine audience, Blicq Henri, 28 ans, charretier à Marcq-en-Barœul, qui, le 10 avril, à La Madeleine, écrasa avec son cheval et sa voiture, le jeune Marius Bennedi, âgé de 2 ans et demi.

CELLES QUI SONT MAL GARDEES. — Pour avoir, en contravention avec la police sanitaire, vendu deux vaches qu'il savait tuberculeuses, Brasseur Cyrille, 57 ans, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois, comparaîtra lui aussi dans une prochaine audience.

DOULOUREUX ACCIDENT

Dans la matinée de dimanche, un ouvrier, M. Eugène Trédez, âgé de 33 ans, demeurant 74, rue de Douai, était occupé à travailler une pièce de fer.

Soudain, une limaille de fer l'atteignit à l'œil gauche, provoquant d'intolérables souffrances.

Le docteur qui lui prodigua des soins craint qu'il ne perde l'œil, et l'a fait conduire à l'hôpital Saint-Sauveur.

LA REPRESSION DU BRACONNAGE

C'est devant de nombreux chasseurs, venus des départements du Nord et du Pas-de-Calais, que M. le comte Clary, président du Saint-Hubert-Club de France, a fait dimanche, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle de la Société Industrielle, sa conférence portant sur la répression du braconnage dans ces deux départements.

Cette réunion, qui a obtenu un grand succès, avait pour but de réunir les éléments nécessaires à la formation de groupements adhérents au *comité central du S. H. C. F.*, en vue de la défense des intérêts des chasseurs de la région du Nord, intérêts gravement lésés par la recrudescence du braconnage.

Après avoir exposé les moyens que la loi met à la disposition des chasseurs pour porter la *répression du braconnage à son maximum*, l'orateur fait part à l'assemblée des résultats obtenus dans le centre de la France.

L'assemblée, avant de se séparer, décide à l'unanimité la constitution du groupement du Nord et des représentants du S. H. C. F. dans la région sont ensuite nommés.

COQUIN DE PRINTEMPS !

Quelle singulière idée germa dans l'esprit de ces deux poivrots... à moins que ce ne soient les premiers effets du printemps.

Toujours est-il que dans la journée de dimanche, deux sujets à Léopold ont été arrêtés et déférés au parquet pour des faits obscènes commis publiquement.

Ce fut d'abord un nommé Philippe D..., 35 ans, habitant Fives, qui, vers 3 heures du soir, hier, se trouvant en état d'ivresse, sortait d'un urinoir de la place Sébastopol, et s'exhiba en présence de gamins de 11 à 12 ans.

⁂

Le même soir, vers 7 heures 1/2, un autre sujet belge, François D..., 29 ans, habitant Lomme, était également appréhendé place Jeanne d'Arc, pour s'être livré, en présence de gamins de 8 à 13 ans, à des actes que la morale réprouve et que la loi condamne.

Les deux sujets de Popol, interrogés aussitôt leur arrestation, nient énergiquement les faits qu'on leur reproche.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

Un cambriolage raté

L'IDENTITE DU VOLEUR ARRETE

Nous avons relaté hier la tentative de cambriolage commise par plusieurs individus à l'usine Thiriez et au cours de laquelle un des malfaiteurs qui tentait de fuir a pu être mis en état d'arrestation.

L'identité du cambrioleur a été établie. Il s'agit d'un sieur Auguste Faes, âgé de 28 ans, habitant à Lille, rue du Vieux-Faubourg, *cour des Elites, et travaillant à la* fabrique de sacs Rigot-Stalars, place aux Bleuets.

Aux interrogatoires qu'il dut subir, Faes s'est obstinément refusé à donner les noms de ceux qui l'accompagnaient dans son expédition et qu'il prétend ne pas connaître.

MALADE DANS LA RUE. — Passant hier à 4 heures de l'après-midi en face de la mairie, M. Henri Callart, menuisier et cabaretier rue d'Ennequin, se trouva subitement indisposé.

En proie à d'intolérables coliques, il pénétra dans le bureau de poste et s'affaissa sur la banquette de la salle d'attente du public en poussant des cris douloureux.

Prévenu, le brigadier de police Pottier alla chercher M. le docteur Jacqmarcq, qui vint donner ses soins au malade. Après quoi ce dernier fut reconduit en voiture chez lui.

UN COUP DE HACHETTE. — Dimanche *matin*, M. Jules Prédez, 30 ans, *aide paveur*, demeurant rue Gambetta, s'était rendu dans son jardin pour tailler des rames à haricots.

Il se servait d'une hachette pour accomplir ce travail. Par suite d'un faux mouvement de sa part, l'arme dévia et le frappa au pouce gauche, dont l'extrémité fut tranchée net.

Perdant une grande quantité de sang, l'ouvrier *se rendit chez M. le docteur* Jacqmarcq, qui le pansa et déclara que sa blessure l'empêcherait de travailler pendant une quinzaine de jours.

DOIGT COUPE. — A la filature Brabant et Vandier, l'ouvrière bobineuse Jeanne Rigaut, âgée de 29 ans, et habitant rue Mirabeau, a eu l'index droit taillade par un tambour de bobinoir.

La blessée devra se soigner pendant une quinzaine de jours.

BLESSE EN TRAVAILLANT. — En abattant une échelle, le couvreur Vanderjendt, âgé de 26 ans, habitant à Lille, rue d'Arcole, 26, et travaillant pour le compte de M. J. Dalenne, rue Carnot, s'est fait des blessures qui nécessiteront quinze jours de soins.

HAUBOURDIN

DOIGT ECRASE. — En déchargeant des fûts à la tannerie Lefebvre frères, rue d'Emmerin, l'ouvrier tanneur Augustin Collette, *âgé de 34 ans, s'est fait écraser l'index gau*che entre un fût et un piquet.

M. le docteur Jacquet a constaté une plaie par arrachement nécessitant quinze jours de repos que l'ouvrier gardera à son domicile, rue de Béthune, cour Sainte-Anne.

Douai

LES CAMBRIOLEURS

LEON HAECK A ETE ECROUE

Nous avons relaté l'arrestation par la brigade mobile de Lille de Léon Haeck, manœuvre de maçon à Croix, accusé d'avoir été le collaborateur de Gustave Helbot. Helbot confronté avec Haeck déclara ne pas connaître ce dernier.

Si la culpabilité de Haeck n'a pu encore être établie, il n'en est pas de même de celle de Helbot.

Perquisitionnant au domicile de cet individu, M. Martin, commissaire de la brigade mobile, et MM. Pringuet et Demester, inspecteurs, ont découvert un marteau provenant de l'établissement Arbel et un pantalon déchiré. On suppose qu'Helbot portait ce pantalon et le déchira le soir du cambriolage.

On a en outre appris qu'Helbot avait demandé à ses amis roubaisiens de dire que le soir du cambriolage, ils l'avaient vu à Roubaix. Ces documents sont probants.

Haeck ayant échangé, au cours de la confrontation, des signes d'intelligence avec Helbot, a été écroué lundi après-midi. Il semble qu'on tienne maintenant la bande au complet, mais il ne faut pas compter sur des aveux.

Les malfaiteurs se promirent mutuellement de ne rien dire et ils tiennent leur promesse.

UNE MISE EN LIBERTE

Jules T..., ouvrier charbonnier, quai Fleurquin, avait été arrêté comme ayant pris par au cambriolage de la maison Mme Vandenbussche, rue de l'Abbaye-des-Prés. Il a été relâché hier, aucune charge sérieuse n'ayant été relevée contre lui.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

Un voiturier écrasé

Hier, lundi, un ouvrier de M. Elie Jonglet, brasseur rue de Valenciennes, revenait de la malterie en conduisant un chariot chargé quand, par suite d'une circonstance encore inexpliquée il tomba sous le lourd véhicule dont une roue lui passa sur le corps.

Le malheureux fut relevé dans un état désespéré.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Le crime de Beaumont

L'annonce de la prochaine comparution de Mascaux devant la Cour d'Assises a produit dans le pays une vive effervescence

Nos lecteurs ont pu lire, dans un précédent numéro que Mascaux, l'auteur présumé de l'assassinat du jeune Magloire Sautière, allait passer devant la Cour d'assises de Douai, le lundi 10 mai prochain.

L'approche de la date des débats de cette sensationnelle affaire, qui causa dans tout le Cambrésis une si vive émotion, provoque parmi la population une profonde effervescence.

Un grand nombre d'habitants se rendront ce jour-là à Douai pour voir juger le cabaretier de l'*Ermitage.*

Dans la petite commune de Beaumont, l'effervescence atteint des proportions inouïes.

Les nombreux *témoins interrogés* sur les lieux le jour du crime, par M. le juge d'instruction, ou mandés quelque temps après dans le cabinet de ce magistrat, n'ont pas encore reçu de convocations pour se rendre à Douai.

Ce retard anormal est commenté avec passion par la population qui croit voir en cela un indice en faveur de celui qu'elle persiste à considérer comme l'auteur de l'horrible crime.

TRIBUNE MINIERE

Rapports de Délégués mineurs

Aux mines de Meurchin

FOSSES Nos 3 ET 5. — Visites réglementaires du délégué mineur Sauvage Joseph :

Le 17 avril. — Visité le bur numéro 8, veines Flore et Saint-Augustin. J'ai remarqué dans la voie à couloir numéro 7/20 beaucoup de bois cassés ; des cailloux menacent de tomber à plusieurs endroits. En outre j'ai constaté dans les tailles numéros 9 et 11/20 un ouvrier occupé au déboisage de ces tailles : le terrain est très mouvant et très dangereux pour l'ouvrier, à cet égard des accidents sont à redouter. Des réparations sont nécessaires dans les voies numéros 1 et 2, veine Saint-Augustin. Visité ensuite les descenderies 300 ; remarqué qu'il y avait manque de remblai dans les tailles de la descenderie 301.

Le 20 avril. — Visité une partie de la veine Elisa. J'ai remarqué qu'il y avait manque de retour en cas de sauvetage pour les ouvriers travaillant à la taille numéro 5/17, la voie est très défectueuse, beaucoup de bilies sont cassées, un éboulement pourrait se produire dans